



Le paquebot Président-Roosevelt chargé de rapatrier les Américains. (Photo N. Y. T., visa 91.667)

# La Tribune

RÉPUBLICAINE

Administration - Rédaction :  
ST-ÉTIENNE: 10, Pl. J.-Jaurès

Téléphone : St-Etienne 59-92  
C. Ch. Postaux : Lyon 54-45

42<sup>e</sup> ANNÉE - N° 151

DIMANCHE

2

JUIN 1940

0.50

## Le lent repli des unités alliées vers Dunkerque

### Les défenses du camp retranché sont maintenant formidables

#### « LA FRANCE ET L'ANGLETERRE résolues implacablement à poursuivre la lutte engagée JUSQU'À LA VICTOIRE »

#### Telle est la décision du Conseil suprême qui s'est tenu, vendredi, à Paris

Paris, 1<sup>er</sup> juin.  
La présidence du Conseil communique :

Le Conseil suprême s'est réuni à Paris le 31 mai. Y assistaient : du côté britannique : M. Winston Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne, et M. Attlee, lord du Sceau privé, accompagnés par sir Ronald Campbell, ambassadeur d'Angleterre ; le général sir John Dill et le général Ismay.

Du côté français : M. Paul Reynaud, président du Conseil des Ministres ; le maréchal Pétain, vice-président du Conseil des Ministres, accompagnés du général Weygand, de l'amiral Darlan et de M. Paul Baudouin.

Le Conseil a procédé à un examen général de la situation et a arrêté, d'un commun accord, les mesures qu'elle commande. La réunion a permis de constater que les Gouvernements et les peuples alliés sont plus implacablement résolus que jamais à poursuivre, dans l'union la plus étroite, la lutte engagée, jusqu'à la complète victoire.

Paris, 1<sup>er</sup> juin.  
Le communiqué publié à l'issue

du dernier Conseil suprême, en affirmant que les peuples alliés sont plus implacablement résolus que jamais à poursuivre dans l'union la plus étroite la lutte engagée jusqu'à la complète victoire, fournit la meilleure des réponses à la manœuvre de propagande allemande qui tend, une fois de plus, à créer, entre la France et la Grande-Bretagne une impossible division. Déjà, la presse britannique a souligné combien la bataille des Flandres, en raison même du danger couru en commun par les forces britanniques et françaises, avait créé entre elles des liens puissants.

La défection du roi Léopold, sur laquelle Hitler comptait pour amener dans le front des Alliés une brèche fatale n'a pas eu les résultats escomptés. L'information reçue de Budapest selon laquelle le gouvernement de Moscou aurait fait savoir au gouvernement hongrois qu'il entendait garantir la sécurité de la Hongrie est interprétée comme le premier pas, par les Soviétiques, préoccupés par le rythme d'une avance allemande vers l'est de l'Europe.

On estime ici que la Hongrie a reçu à Moscou une assurance précise, conditionnée néanmoins par le soin qu'elle devra mettre à ne pas céder, le cas échéant, à une pression allemande.

de résistance en commun n'a eu des répercussions plus marquées. Les isolationnistes eux-mêmes sont frappés par l'unité héroïque des démocraties occidentales. L'opinion américaine tout entière s'émeut.

La tactique allemande appliquée jusqu'à présent tend à séparer les nations. Afin de faciliter la tâche des ambitions hitlériennes, le chancelier du Troisième Reich s'est toujours montré favorable aux seuls accords bilatéraux, d'abord parce qu'ils sont plus impunément violables et, ensuite, parce qu'ils évitent les organisations de défense en commun.

Successivement, les tentatives des Etats balkaniques puis, des Etats scandinaves pour s'appuyer mutuellement, ont été sabotées par l'Allemagne.

La Belgique et la Hollande ont été invitées à ne pas prévoir de plan commun en cas d'invasion. Il est évident que l'entente franco-britannique et un obstacle contre lequel jusqu'à la dernière minute, la propagande allemande lançait ses assauts.

Le Conseil suprême vient de faire savoir ce qu'en pense à Paris et à Londres.

#### Deux puissantes attaques allemandes sur la Somme ont été rejetées



Quelques instants de repos pendant une marche (Photo N. Y. T., visa 80.824)

Paris, 1<sup>er</sup> juin.

At cours de la journée d'hier et de la nuit écoulée, la situation du camp retranché de Dunkerque s'est considérablement améliorée.

Non seulement, son organisation générale et ses défenses ont été développées par les soins du vice-amiral Abrial, qui commande le camp retranché, mais l'importance des forces de garnison a été accrue dans des proportions considérables par l'arrivée d'un certain nombre de grandes unités faisant partie de l'armée du général Prioux.

Ces divisions sont intactes et ont opéré leur retraite en bon ordre, avec tout leur matériel.

Pendant toute la semaine, les Allemands sont restés sur la défensive se bornant à résister aux réactions françaises contre les têtes de ponts.

Ils ne purent du reste éviter de voir tomber celles-ci une à une ni empêcher les Français de prendre pied à leur tour par endroits sur la rive nord, notamment, sur le cour inférieur de la rivière.

Depuis hier, cependant, des troupes allemandes sur la Somme ont abandonné cette attitude de passivité et ont déclenché deux attaques violentes, encore que de portée absolument locale, sur un des points de la Somme inférieure où les Français se sont établis sur la rive nord de la rivière.

La première attaque a été déclenchée vers 12 h. 15, hier.

Dunkerque ne manque ni de défenseurs, ni de munitions, ni de vivres, ni d'un commandement énergique.

Le camp retranché est entouré d'eau d'inondations sur presque toute sa périphérie. Il constitue, d'ores et déjà, une épave douloureuse enfoncée dans les flancs de l'armée allemande du nord.

On ne sait naturellement pas si, une fois rempli son rôle de refuge et de réembarquement, pour l'armée alliée des Flandres, le camp retranché sera complètement évacué ou, si les Alliés s'y maintiendront.

C'est le secret des décisions du commandement.

Cependant, une autre partie importante de l'armée Prioux n'a pu encore gagner le camp retranché et on admet que la situation de ces troupes devient de plus en plus difficile. Les Allemands n'ayant pas les moyens d'attaquer par mer le camp retranché de Dunkerque se livrèrent à des bombardements aériens importants, posèrent des mines à large,

et envoyèrent des vedettes lance torpilles.

Sur la Somme, on n'assistait pas encore pour l'instant au début d'une nouvelle grande opération.

Cette attaque, ayant été repoussée, les Allemands ont fait une nouvelle tentative à la même place, vers 18 h. 15.

Cette fois, ils ont mis en action des chars soutenus par l'aviation d'assaut en piqué.

Cette attaque a été également repoussée après des combats qui ont duré jusqu'à la tombée de la nuit.

Ce matin, suivant les dernières informations parvenues de Paris, les Allemands ont recommencé à tâter certains points sur le cours de la Somme de façon analogue.

#### APRÈS LA PRISE DE NARVIK les troupes alliées nettoient la région

Paris, 1<sup>er</sup> juin.  
La légation de Norvège a reçu le communiqué suivant du haut commandement norvégien dans la Norvège du Nord :

Après la prise de la ville de Narvik et de la montagne Taraldsjok par les troupes alliées, le nettoyage se poursuit vers l'Est, au long de la voie ferrée et dans la région de Narvik.

Suivant l'Agence Télégraphique Norvégienne, les pertes de vies humaines furent relativement faibles, grâce au sang-froid de la population, mais quelques femmes et quelques enfants qui étaient sortis des caves des maisons en feu furent mitraillés et tués. Cinq à six mille habitants environ de la ville détruite sont sans asile.

La D. C. A. obligea les Allemands à monter très haut et, pendant trois heures, les bombardiers se mirent à pleuvoir autour des navires, faisant monter vers le ciel de hautes colonnes d'eau.

Aucun navire, apparemment, ne fut touché. En partant, les Allemands bombardèrent encore Ofjord, mais Narvik était déjà occupé par les Alliés, qui entamèrent rapidement le nettoyage du chemin de fer vers la frontière suédoise.

Des habitants de Narvik déclarent que les Allemands ont commencé dès le vendredi 24 mai à se sentir dans une position désespérée. Ils détruisirent systématiquement les quais encore intacts et incendièrent un réservoir qui restait 7.000 tonnes de pétroles ; des wagons intacts furent détruits aussi.

Dès le début de cette semaine, les Alliés, prenant l'initiative des opérations, bombardèrent les positions allemandes Sjoernfell et de Mundalem par avions et par les canons des navires. Les pertes allemandes devinrent très lourdes.

Un Allemand blessé, un lieutenant, dont l'avion a été descendu par un chasseur britannique, et, à qui l'on demandait pourquoi il avait mitraillé la population civile, répondit qu'il n'avait visé ni les civils, ni l'hôpital.

De nombreux officiers pourtant disaient au contraire : « Ce même officier a dit que l'Allemagne n'était pas en guerre avec la Norvège mais la protégeait, comme elle protégea le Danemark, la Belgique et la Hollande. »

#### De nouveaux détails sur cette brillante attaque

Paris, 1<sup>er</sup> juin.  
L'Agence Télégraphique Norvégienne donne les détails suivants sur la prise de Narvik :

L'attaque commença à 23 h. 30, le 27 mai, par une avance des navires de guerre britanniques, combinée avec une attaque, sur terre, des Français et des Norvégiens, des positions d'Ofjord, en face de Narvik.

Les collines étaient littéralement couvertes d'engins de D. C. A. et survolées d'avions de chasse britanniques, attendant les bombardiers allemands.

De l'autre côté du fjord, près de Narvik, les Allemands ouvrirent le feu des mitrailleuses, mais celles-ci furent réduites au silence par le feu des Alliés.

Quelques incendies, éclatèrent en ville. Le débarrquement des Alliés sur l'autre rive commença pendant que les Allemands se retiraient.

Le brouillard se leva. On apprit que des bombardiers allemands s'approchaient de Narvik.

Le brouillard ne permit pas l'envoi des avions de chasse et les Allemands arrivèrent tranquillement, attaquant immédiatement les navires de guerre.

#### Les Allemands ont perdu plus de la moitié de leurs effectifs

Eyfjord, 1<sup>er</sup> juin.  
De l'envoyé spécial de l'Agence Havas :

Des habitants de Narvik déclarent que les Allemands ont commencé dès le vendredi 24 mai à se sentir dans une position désespérée. Ils détruisirent systématiquement les quais encore intacts et incendièrent un réservoir qui restait 7.000 tonnes de pétroles ; des wagons intacts furent détruits aussi.

Dès le début de cette semaine, les Alliés, prenant l'initiative des opérations, bombardèrent les positions allemandes Sjoernfell et de Mundalem par avions et par les canons des navires. Les pertes allemandes devinrent très lourdes.

Un Allemand blessé, un lieutenant, dont l'avion a été descendu par un chasseur britannique, et, à qui l'on demandait pourquoi il avait mitraillé la population civile, répondit qu'il n'avait visé ni les civils, ni l'hôpital.

De nombreux officiers pourtant disaient au contraire : « Ce même officier a dit que l'Allemagne n'était pas en guerre avec la Norvège mais la protégeait, comme elle protégea le Danemark, la Belgique et la Hollande. »

## AU JOUR LE JOUR

Paris, 1<sup>er</sup> juin.

Le ministre britannique de l'Information fait paraître quotidiennement un Bulletin à l'usage de notre presse, qui permet à celle-ci d'accueillir certaines nouvelles étrangères émanant de la meilleure source officielle.

Tout ce que publie ce Bulletin a reçu l'agrément de la censure française. Notre Anastasis départementale, je l'espère, voudra ne pas se montrer plus sévère que sa grande patronne parisienne et se dispenser de caviarder les lignes qui suivent.

C'est au Canada, dit un écho du Bulletin, que l'Angleterre installe sa pépinière de pilotes de guerre. Pour la première fois, on annonce que lorsque l'Imperial Air Training Plan fonctionnera à plein rendement, le nombre de pilotes qualifiés sortant des camps d'entraînement s'élèvera à 50.000 par an. Le jour viendra donc où les Alliés auront la maîtrise absolue de l'air, et où il n'y aura pas plus d'avions allemands dans le ciel que de navires allemands sur la mer.

Onze lignes censurées) Le Bulletin nous apporte, d'autre part, quelques précisions inédites sur l'équipement des parachutistes allemands. Ceux-ci sont lâchés avec une bicyclette pliante qui pèse une douzaine de kilos, et une mitrailleuse. Pour empêcher des atterrissages trop pénibles, les talons et les semelles de leurs chaussures sont munis de puissants ressorts. L'équipement de deux parachutistes faits prisonniers par les troupes britanniques et débarqués dans un port anglais, a été examiné par des experts, qui ont constaté que ce dispositif garantissait non seulement les entorses ou fractures possibles à l'atterrissage, mais leur permet en outre de sauter par-dessus de petits cours d'eau et d'autres obstacles tels que murs, haies, fossés, etc...

Les voilà bien, les Allemands à ressorts... à scieruses ! Enfin, le Bulletin d'aujourd'hui annonce que Herr Hitler a fait savoir à ses quakers qu'il proclamerait la paix le 15 août... Ça, c'est la petite note humoristique dont nos amis de Londres sont friands. Acceptons-la comme telle et sourions avec eux... Jacques CHOLLET.

#### La propagande nazie dans l'Uruguay

New-York, 1<sup>er</sup> juin.  
M. John White, correspondant du New-York Times, à Montevideo, écrit :

L'enquête des autorités uruguayennes, sur les activités de la cinquième colonne, révèle une pénétration politique des nazis dans l'Amérique du Sud, presque incroyable.

Des preuves concluantes, recueillies au cours des perquisitions de police ou par tout autre moyen d'enquête, démontrent que le parti nazi a établi en Uruguay un foyer de nazisme en insistant le groupe du district uruguayen du parti national socialiste allemand.

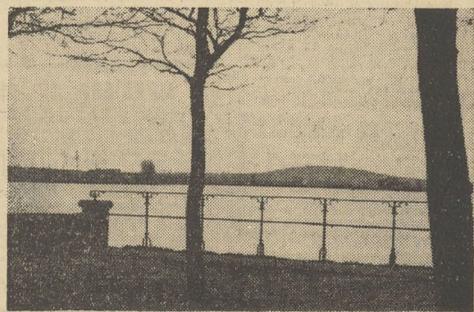
Ce groupe est sous la direction d'un petit fuyeur, et il admet que ce quartier général du parti nazi allemand est sous la dépendance de l'Allemagne. Les observateurs diplomatiques considèrent que l'enquête menée par le gouvernement de l'Uruguay est de la plus haute importance, car elle a fait connaître, dans leurs détails, des méthodes nazies qui sont en usage dans les Amériques.

#### Un affecté spécial cité à l'ordre de l'armée

Paris, 1<sup>er</sup> juin.  
Est cité à l'ordre de l'armée aérienne :

Pierre Desmazères, affecté spécial à la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest.

Le 24 mai 1940, faisant partie d'une patrouille de chasse chargée de la défense aérienne de l'usine à laquelle il est affecté, a abattu un avion ennemi.



Le lac Dickbusch et le mont Kemmel, au fond (Photo N. Y. T., visa 91.763)

Nous voici menacés d'une intervention italienne... Soit...

(Trente-cinq lignes censurées) Nous sommes avertis... Depuis longtemps déjà, la presse italienne ne perd aucune occasion de nous dire que les résolutions du gouvernement fasciste sont prises et bien prises...

Que la route qui s'ouvre devant le grand et saint empire romain n'a pas de carrefours... Que cette route s'enfoncé dans des bois parfumés où

tout ne sera que joies et plaisirs... les joies et les plaisirs de faire la guerre, naturellement...

La décision du Duce est prise, et prise depuis 17 ans, encore !...

Que faire ?... Attendre... Adressons-nous seulement ce reproche confidentiel ! « Ne sommes-nous pas en retard d'une décision ?... Vous verrez que si... En tout cas, nous veillons... P. R.

## LA RUSSIE voudrait garantir LA HONGRIE...

### ...à condition que celle-ci ne cède pas à l'Allemagne

Zagreb, 1<sup>er</sup> juin.

De l'envoyé spécial de l'Agence Havas :

L'information reçue de Budapest selon laquelle le gouvernement de Moscou aurait fait savoir au gouvernement hongrois qu'il entendait garantir la sécurité de la Hongrie est interprétée comme le premier pas, par les Soviétiques, préoccupés par le rythme d'une avance allemande vers l'est de l'Europe.

On estime ici que la Hongrie a reçu à Moscou une assurance précise, conditionnée néanmoins par le soin qu'elle devra mettre à ne pas céder, le cas échéant, à une pression allemande.

## Le mécontentement au pays des Sudètes

Paris, 1<sup>er</sup> juin.

L'Agence tchécoslovaque de presse communique :

Depuis que les trains pleins de blessés et de mutilés ne cessent d'arriver en Bohême, une vague de mécontentement s'est enflammée dans les Sudètes dont les habitants avaient été laissés dans une ignorance complète sur le sort de leurs fils enrôlés dans l'armée hitlérienne. Les femmes surtout ne font pas mystère de leurs craintes.

Ces jours derniers, des milliers de papillons ont été clandestinement apposés sur les murs de plusieurs villes des Sudètes demandant la publication des pertes allemandes. Il n'est pas sans intérêt de noter que les victoires remportées avec beaucoup d'exagération chaque jour par la radio allemande, non seulement ne trouvent plus de créance dans le peuple, mais éveillent au contraire sa méfiance.

## Un attentat terroriste à Londonderry

Belfast, 1<sup>er</sup> juin.

Une bombe qui était apparemment destinée à un cinéma, a fait explosion au milieu d'une rue de Londonderry, provoquant le bris de plusieurs vitres, mais ne blessant personne. La police a tiré deux coups de feu dans la direction d'un individu qui s'enfuyait. La déflagration fut entendue dans toute la ville, causant une grande émotion.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 543 DU 1<sup>er</sup> JUIN (matin)

Les forces françaises et britanniques de terre, de mer et de l'air poursuivent à Dunkerque, en pleine solidarité, une lutte acharnée pour résister à la poussée allemande et assurer l'évacuation.

L'ennemi montrant l'importance qu'il attache au passage de la Somme a contre-attaqué dans cette région. Cette contre-attaque a été repoussée.

## Les Universitaires belges flétrissent la conduite du roi

Paris, 1<sup>er</sup> juin.  
Un comité de professeurs des universités belges a rédigé un manifeste par lequel les membres des universités et des grandes institutions belges flétrissent publiquement l'abominable trahison de l'ex-roi Léopold III.

## Défaitistes condamnés

Bastia, 1<sup>er</sup> juin.  
Le tribunal correctionnel condamne pour publication d'informations de nature à exercer une influence fautive sur l'esprit de l'armée et des populations, Spinelli Blaise, à quatre mois de prison et cent francs d'amende ; Menghi Camille et Bolte Thérèse, à quatre mois de prison.

# Petites feuilles d'histoire L'ARMÉE SUISSE

par Alexandre ZÉVAËS

Les dépêches de Berne nous ont appris que la Confédération suisse était résolue à maintenir et à défendre sa neutralité la plus complète, tant matérielle que morale ; que pour cette défense chaque citoyen suisse était prêt à consentir tous les sacrifices nécessaires ; que le pays était en état d'alerte, que son armée était mobilisée.

Que veut et comment fonctionne cette armée de la République suisse, qui, à la différence des armées des autres États européens, ne revêt point le caractère d'une armée permanente, mais celui de milices nationales sédentaires ?

Le citoyen suisse n'est point enrégimenté à la caserne pour une période de dix-huit mois, de deux ans ou de trois ans. Il suit d'abord les cours de ce que l'on appelle l'armée, s'initie, durant deux ou trois mois, à l'usage des armes.

« Les écoles de recrues, dit l'article 118 de la loi militaire, sont destinées à former le soldat. Elles servent, en outre, à l'instruction pratique des cadres. Leur durée est, pour l'infanterie et le génie, de soixante-cinq jours ; pour la cavalerie, de quatre-vingt-trois jours ; pour l'artillerie et les troupes de forteresse, de soixante-quinze jours ; pour les troupes de santé, les vétérinaires, les troupes de subsistance et du train, de soixante jours ».

L'éducation du soldat est assurée par les officiers instructeurs, qui ne servent point à encadrer l'armée, qui ne sont point séparés d'elle au point de vue de l'avancement, mais qui « sont incorporés dans l'armée et promus comme les autres officiers ».

L'un des caractères essentiels de l'organisation militaire suisse, c'est que l'unité d'origine des officiers n'est à peu près complète. La situation de fortune, les titres, l'esprit de corps ou de caste, ne jouent aucun rôle dans l'avancement. Tous les officiers sortent du rang et ils sont promus de grade à grade à partir du degré le plus modeste. « Pour être appelé à une école d'officiers, dit la loi, il faut être sous-officier ».

Sans doute l'École Polytechnique de Zurich paraît autoriser des promotions plus rapides, puisqu'à côté de ses sections destinées à l'enseignement de l'architecture, de la génie civil, de la mécanique, de l'économie, de la chimie industrielle, de la pédagogie, etc., elle possède une section des sciences militaires, ouverte aux officiers « désireux de développer leur culture militaire et agréés par la direction de l'école ». Mais, en fait, il ne s'agit là que d'officiers peu nombreux, se spécialisant dans les problèmes et les recherches militaires. Le petit nombre ne porte point atteinte au principe fondamental et démocratique de l'unité d'origine des officiers suisses.

Les sous-officiers sont formés par des écoles spéciales. Puis, à son tour, l'école préparatoire d'officiers prépare les sous-officiers proposés pour le grade d'officiers, à leur rôle d'instructeurs et de chefs d'unité ; elle se tient à Berne, tous les ans, en une seule séance, sous la direction de l'instructeur en chef de l'armée ; la durée des cours et leçons est de quatre-vingt jours.

L'instruction donnée dans cette école a pour but de développer, chez les élèves officiers, les connaissances déjà acquises au cours des écoles de recrues, de les mettre en mesure de remplir convenablement les fonctions de chef de section, de les familiariser avec les notions générales de topographie et de tactique, de les initier, en un mot, aux devoirs qu'ils auront à remplir comme guides et instructeurs d'une troupe.

Nous avons dit plus haut que, selon l'arme à laquelle il appartient, la formation du soldat dure 65, 75 et 90 jours. Mais le citoyen de la République helvétique est astreint à des périodes régulières d'entraînement pendant lesquelles il consolide et perfectionne sa formation. Il sert militairement de 20 à 44 ans : les quinze premières années dans « l'élite » qui est, en quelque sorte, l'armée active ; les dernières années, dans la « landwehr ».

La landwehr, qui est une manière de réserve, n'en assigne pas moins à ceux qui la composent un rôle très actif et très important ; et voici comment, dans son étude si substantielle sur l'Armée et les Institutions militaires de la Confédération suisse, M. le chef d'escadron Lemant définit le rôle de la landwehr en cas de guerre :

« Le landwehr, qui ne doit pas être employé hors des frontières de la Confédération est destiné à former les troupes nécessaires au fonctionnement du service territorial et des services de l'arrière de l'armée mobilisée ; il peut toutefois être appelé, sur la décision du Conseil fédéral, à compléter et à renforcer les éléments de l'armée de campagne. Aux termes du Mémoire du 21 mai 1938, le rôle du landwehr consistait à « opposer le peuple entier en armes à une invasion ennemie, à servir, en conséquence, de parties complémentaires à la défense nationale ». En d'autres termes, le landwehr est national en l'absence des forces de l'armée de campagne et en remplacement d'autres unités dans toutes les opérations qui leur incomberaient, dans tous les détachements qu'elles seraient obligées de fournir, si elles prenaient part au combat ». En même temps, le landwehr aura pour tâche de débarrasser l'armée de campagne de la charge du service de l'arrière en assurant la protection des lignes d'épaves, en surveillant les zones frontalières non défendues et en préparant l'organisation de positions fortifiées suivant les plans antérieurement arrêtés ».

De cette armée constituée sur des bases démocratiques, quelle est la valeur pressentie ? A cette question, ce que l'on peut répondre avec assurance, c'est que, dans les grandes manœuvres,

l'armée suisse a fait preuve de qualités éminentes qui ont frappé tous les observateurs impartiaux, français ou allemands, même ceux qui, en raison de leurs tendances politiques, étaient le moins disposés à reconnaître les avantages et les vertus d'une armée militaire.

Il nous souvient, notamment, qu'il y a quelques années, lors de grandes manœuvres effectuées à Bâle, le correspondant militaire du « Temps » en signalait la parfaite tenue.

Le général Gantel, qui n'a pas jugé inutile d'allier sur place l'étude du fonctionnement des milices suisses, a émis sur elles un jugement qui, pour n'être pas sans nuances, n'en est pas moins très favorable dans l'ensemble.

Jaurès enfin, dans son Armée nouvelle, a très nettement mis en relief le caractère démocratique et les qualités militaires des milices suisses. « Ce que je puis ajouter personnellement écrit-il, c'est qu'il est impossible de lire la Revue militaire suisse (qui paraît, pour les cantons en langue française, depuis 1888) sans être touché par l'esprit de vie qui y circule ». D'un côté, on y trouve des études approfondies sur la technique militaire proprement dite, notamment sur les modifications de l'armement ; d'un autre côté, il n'est pas un seul grand problème d'organisation générale qui ne soit discuté amplement, soit en lui-même, soit dans ses relations avec l'ensemble des institutions politiques et sociales de la nation. « Ce qui — continue Jaurès — est surtout frappant pour un Français habitué au lourd silence qui pèse sur l'armée, c'est la liberté de penser et d'action des officiers suisses ; ils sont formés en associations. Ces associations se réunissent, librement et publiquement, assez souvent dans les temples qui abritent assez volontiers en Suisse, en même temps que les cultes divers, de multiples manifestations de la vie sociale. Ce sont elles qui interviennent, soit pour approuver, soit pour combattre ou amender les projets militaires préparés par les autorités fédérales ». L'armée participe ainsi directement à la vie de la nation tout entière ; elle n'est point par rapport à elle un organisme distinct, étranger et jaloux.

Et, par-dessus tout, ce qui frappe, ce qui est admirable chez ces soldats-citoyens, c'est leur confiance démocratique qui fait penser à nos soldats-citoyens de 1903-05 ; c'est leur sentiment hautement national, leur volonté inébranlable de sauvegarder dans tous les combats, par les forces du peuple lui-même, leur libre et fière neutralité. L'armée suisse est vraiment l'armée d'une démocratie.

Alexandre ZÉVAËS.

## COUR D'APPEL DE RIOM

Audience des appels correctionnels du 31 mai : Les accidents de la circulation. — Le 1<sup>er</sup> mars 1939, à Montluçon, avenue Jules-Guesde, Jeanne Antoinette, laitière, renversa avec son automobile, le jeune Micard Jean, 8 ans, qui eut une jambe fracturée. Le tribunal de Montluçon condamna Jeanne à 16 fr. d'amende, et il admit un partage égal de responsabilité. Sur appel, la Cour alloue aux parents de la victime 1.885 fr. de dommages-intérêts et une somme de 17.000 francs. — Le 5 septembre 1939, vers 12 heures, Duffeux Armand, ouvrier à l'usine Dunlop, à Montluçon, prétend avoir été heurté et renversé par l'automobile de M. Michard Etienne, entrepreneur de maçonnerie, St-Yorre. Le tribunal de Montluçon prononça un jugement de relaxe en faveur de M. Michard. Il débouta Duffeux. Sur appel, déclare M. Michard seul responsable de l'accident et le condamne à 100 fr. d'amende. D'autre part, la Cour ordonne l'expertise médicale de Duffeux, qui reçoit 200 fr. d'indemnité. — Le 3 mars 1938, boulevard Lavoisier, à Clermont-Ferrand, Sudre Eugène, mécanicien au service de la maison Baud, renversa avec son vélo un jeune enfant, le cycliste Fauré Jean, 28 ans, manœuvre à Clermont-Ferrand, qui fut sérieusement blessé. Le tribunal de Clermont-Ferrand avait accordé à la victime une somme de 55.000 fr. La Cour élève cette somme à 62.000 fr. — Le 15 janvier 1940, dans la traversée de la rue de l'Église, une collision se produisit entre l'automobile conduite par Vanpoucke René, chauffeur au service de B. Bati, à Clermont-Ferrand, et le vélomoteur piloté par Bordel Maurice, 38 ans, mineur à St-Martin-des-Pleins. Bordel eut une jambe et un bras fracturés. Le tribunal de Clermont-Ferrand infligea 50 fr. d'amende avec sursis, à Vanpoucke, et une amende de 5 francs, à Bordel. Le tribunal fit un partage égal et déclara Bati civilement responsable de son employé. Sur appel, la Cour confirme le jugement et condamne la partie civile aux dépens.

Propos défaitistes. — B., 57 ans, domicilié à Royat, travaillait à l'usine Michelin depuis 20 ans. A plusieurs reprises, elle a été envoyée en prison. Elle fut renvoyée de prison en poursuite devant le tribunal de Clermont-Ferrand qui lui infligea 6 mois de prison avec sursis, plus 100 fr. d'amende. Sur appel, la Cour maintient l'amende et élève la peine de prison à 5 ans, avec sursis.

## TRIBUNAL MILITAIRE DE CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, 1<sup>er</sup> juin. Propos subversifs. — Julien Pages, 44 ans, mineur, Glariboulet, tenu des propos subversifs dans le bureau du chef de chantier. C'est un ancien communiste. Il est condamné à 3 ans de prison avec sursis et à leurs antécédents étant par ailleurs fournis sur son compte.

Abandon de travail. — Robert André, 19 ans, de Vichy, requis civil et Cusseval, a par la suite pendant une journée pour aller passer un examen d'aviation. Ce délit étant effectif, il est condamné à 25 fr. d'amende.

Refus de travail. — Louis Labrousse, affecté spécial aux Gravaux, faisait la garde perle et engageait ses compagnons à l'imiter. Il est condamné à un an de prison.

Un mineur est tué par un éboulement. — Saint-Eloy-les-Mines, 1<sup>er</sup> juin. Hier 31 mai, vers 4 heures du matin, un éboulement s'est produit dans un chantier des Vieux Travaux, section nord des Houillères du Centre, ensevelissant et tuant sur le coup l'ouvrier polonais Burak Wasyl, 47 ans, demeurant aux Rinchauds.

Pour ne pas tousser, prenez une PASTILLE SADLER. La boîte, 6 fr. 35. Toutes pharmacies.

# Vive la République Française

par Camille PLANCHE député de l'Allier

Il y a déjà quelque temps que je n'ai pas écrit ici. Venant après les tristes événements du début de mai, l'arrivée de réfugiés dans nos départements prend tous nos instants. Je les salue fraternellement Belges et Français. Ils trouvent chez nous le meilleur accueil.

Les lecteurs de la Tribune me rendront cette justice que, dans les articles que j'ai publiés ici, je n'ai jamais essayé de leur « bourrer le crâne ». On chercherait vainement, sous ma signature, quelques-uns des « slogans » à l'usage de ceux qui ont plus de huit mois ou un littéralement « chloroforme » l'opinion. Le réveil a été terrible ; puisse le leçon servir d'exemple.

Ce n'est pas le moment de rechercher les diverses responsabilités. Il faudrait, pour cela, remonter au moment de la constitution du régime de Vichy, et passer en revue toute l'histoire de notre pays de 1919 à 1940. Mais il n'est pas interdit, sans crainte, de constater que le monde dit : à savoir qu'en ce qui concerne les événements qui se sont déroulés depuis septembre dernier, on a eu tort de laisser croire à ceux qui se disent « patriotes » que de violents combats se déroulent. Le pays s'est alors engourdi, on ne s'est pas installé dans la guerre et personne n'a eu la sensation d'un effort maximum nécessaire. Chaque fois que, timidement, des initiatives s'élevaient, la censure intervenait et les journaux ne pouvaient, à aucun tour, faire son devoir, d'aucuns lui reprochaient, comme une tare, ce qui est sa fonction : sa volonté de contrôle. Qu'on se souvienne seulement de la façon dont fut accueillie la chute du précédent gouvernement et l'avènement de M. Paul Reynaud.

A l'heure où nous sommes, chacun mesure le péril. Patrons et ouvriers viennent de signer, de bon gré, cette grande déclaration-indique-on un nouvel accord « Maitignon ». Le Gouvernement, de son côté, a pris des sanctions très fortes et très efficaces, pour empêcher de passer par un mauvais coucheur, j'ose indiquer qu'il reste un grand problème à résoudre : celui de l'unité nationale, de la confiance, de la solidarité en ressources de toute nature (hommes et choses) de notre pays. On invoque souvent la « grande dévotion qui avait, une aussi, précipité la chute de Maitignon ». A partir du moment où une telle proclamation est faite, tout ce qui est inutile ou superflu doit disparaître. On ne peut pas être deux activités, d'activités d'urgence et d'activités d'urgence.

Et j'en arrive à la question du moral dont j'ai souvent entretenu ceux qui me font l'honneur de me lire. On ne peut pas être deux, pas en frappant un peu au hasard les bavardages et les incohérences. Il ne faut pas confondre la répression aveugle avec les nécessités de la défense de l'intérieur. Il est nécessaire de s'adresser le plus souvent possible à l'esprit de compréhension des citoyens, de faire appel à leur courage civique et à leur activité intelligente.

Et puis aussi, pourquoi ne pas le dire, au souffle républicain ? Le classe ouvrier et paysan est passionnément attentif à la République. Or, il semble qu'oubliant sur ce point l'attitude de nos amis de 1793, nous nous sommes trop grande tendance à sous-estimer le civisme républicain de l'immense majorité des Français. Les Etats-Unis notamment nous servent de modèle dans ce domaine. Il est nécessaire de s'adresser le plus souvent possible à l'esprit de compréhension des citoyens, de faire appel à leur courage civique et à leur activité intelligente.

Et puis aussi, pourquoi ne pas le dire, au souffle républicain ? Le classe ouvrier et paysan est passionnément attentif à la République. Or, il semble qu'oubliant sur ce point l'attitude de nos amis de 1793, nous nous sommes trop grande tendance à sous-estimer le civisme républicain de l'immense majorité des Français. Les Etats-Unis notamment nous servent de modèle dans ce domaine. Il est nécessaire de s'adresser le plus souvent possible à l'esprit de compréhension des citoyens, de faire appel à leur courage civique et à leur activité intelligente.

Alexandre ZÉVAËS.

## COUR D'APPEL DE RIOM

Audience des appels correctionnels du 31 mai : Les accidents de la circulation. — Le 1<sup>er</sup> mars 1939, à Montluçon, avenue Jules-Guesde, Jeanne Antoinette, laitière, renversa avec son automobile, le jeune Micard Jean, 8 ans, qui eut une jambe fracturée. Le tribunal de Montluçon condamna Jeanne à 16 fr. d'amende, et il admit un partage égal de responsabilité. Sur appel, la Cour alloue aux parents de la victime 1.885 fr. de dommages-intérêts et une somme de 17.000 francs. — Le 5 septembre 1939, vers 12 heures, Duffeux Armand, ouvrier à l'usine Dunlop, à Montluçon, prétend avoir été heurté et renversé par l'automobile de M. Michard Etienne, entrepreneur de maçonnerie, St-Yorre. Le tribunal de Montluçon prononça un jugement de relaxe en faveur de M. Michard. Il débouta Duffeux. Sur appel, déclare M. Michard seul responsable de l'accident et le condamne à 100 fr. d'amende. D'autre part, la Cour ordonne l'expertise médicale de Duffeux, qui reçoit 200 fr. d'indemnité. — Le 3 mars 1938, boulevard Lavoisier, à Clermont-Ferrand, Sudre Eugène, mécanicien au service de la maison Baud, renversa avec son vélo un jeune enfant, le cycliste Fauré Jean, 28 ans, manœuvre à Clermont-Ferrand, qui fut sérieusement blessé. Le tribunal de Clermont-Ferrand avait accordé à la victime une somme de 55.000 fr. La Cour élève cette somme à 62.000 fr. — Le 15 janvier 1940, dans la traversée de la rue de l'Église, une collision se produisit entre l'automobile conduite par Vanpoucke René, chauffeur au service de B. Bati, à Clermont-Ferrand, et le vélomoteur piloté par Bordel Maurice, 38 ans, mineur à St-Martin-des-Pleins. Bordel eut une jambe et un bras fracturés. Le tribunal de Clermont-Ferrand infligea 50 fr. d'amende avec sursis, à Vanpoucke, et une amende de 5 francs, à Bordel. Le tribunal fit un partage égal et déclara Bati civilement responsable de son employé. Sur appel, la Cour confirme le jugement et condamne la partie civile aux dépens.

Propos défaitistes. — B., 57 ans, domicilié à Royat, travaillait à l'usine Michelin depuis 20 ans. A plusieurs reprises, elle a été envoyée en prison. Elle fut renvoyée de prison en poursuite devant le tribunal de Clermont-Ferrand qui lui infligea 6 mois de prison avec sursis, plus 100 fr. d'amende. Sur appel, la Cour maintient l'amende et élève la peine de prison à 5 ans, avec sursis.

## TRIBUNAL MILITAIRE DE CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, 1<sup>er</sup> juin. Propos subversifs. — Julien Pages, 44 ans, mineur, Glariboulet, tenu des propos subversifs dans le bureau du chef de chantier. C'est un ancien communiste. Il est condamné à 3 ans de prison avec sursis et à leurs antécédents étant par ailleurs fournis sur son compte.

Abandon de travail. — Robert André, 19 ans, de Vichy, requis civil et Cusseval, a par la suite pendant une journée pour aller passer un examen d'aviation. Ce délit étant effectif, il est condamné à 25 fr. d'amende.

Refus de travail. — Louis Labrousse, affecté spécial aux Gravaux, faisait la garde perle et engageait ses compagnons à l'imiter. Il est condamné à un an de prison.

Un mineur est tué par un éboulement. — Saint-Eloy-les-Mines, 1<sup>er</sup> juin. Hier 31 mai, vers 4 heures du matin, un éboulement s'est produit dans un chantier des Vieux Travaux, section nord des Houillères du Centre, ensevelissant et tuant sur le coup l'ouvrier polonais Burak Wasyl, 47 ans, demeurant aux Rinchauds.

Pour ne pas tousser, prenez une PASTILLE SADLER. La boîte, 6 fr. 35. Toutes pharmacies.

# NEWS ET LA RÉGION

## NOS ÉCHOS

charmante petite ville de la aux fameuses légendes, fait à nouveau parler elle.

Nous avions la vache, le pompier, le garde champêtre, le commis-noyageur. Nous avons maintenant les parachutistes !... Il paraît qu'il en descend du ciel. On en aurait aperçu qui se promènent dans les airs avec un parachute.

Doize, quinze, plus peut-être d'autres ce qu'on dit — et ils auraient atterri dans les faubourgs de ce paisible pays.

La population fut en émoi. Tout le canton fut alerté. Le receveur des P. T. T., cédant aux instances des habitants qui craignaient pour leur sécurité, avertit téléphoniquement les gendarmes de S. Des volontaires vinrent se joindre aux autorités et la brigade de gendarmerie de fut appelée en renfort.

La chasse s'organisa. On questionna ceux qui avaient vu à jour et nuit on explora champs, abris, haies et talus, mais rien. Les recherches furent infructueuses. On songea à installer des parachutistes ? Telle est la question qu'on se pose.

Mais ne s'agirait-il pas de canards ?... qui se seraient envolés ?...

## BACCALURÉAT

Les candidats inscrits pour les épreuves du baccalauréat et qui sont appelés aux armées, et qui sont appelés aux armées, le 8 juin, sont invités à se rendre, pour subir les épreuves du baccalauréat, à Dijon (Lyceé Carnot), les 4 et 5 juin, à 9 heures du matin.

## Concours commun des Bourses

Il est rappelé que les épreuves du concours commun des bourses seront subies le 6 juin 1940, à 7 h. 30, dans les centres suivants : Châteauneuf-Chinon (école de garçons).

Saint-Pierre-le-Moutier (école de garçons). Vazy (école de filles). Les enfants qui, en raison des événements, se trouvent éloignés du centre où ils devaient subir les épreuves, pourront se présenter, sans formalité, dans le centre le plus proche de leur résidence actuelle.

Il est rappelé que tous les candidats, régués ou non, doivent, en vue de l'épreuve calcul, munir des instruments (en particulier d'un double décimètre) permettant d'exécuter un croquis.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NEVERS

Audience du 31 mai

Homicide et blessures involontaires. — Muller Joseph, 36 ans, forgeron à Nevers, 15 jours de prison. Il est en outre condamné à verser 25.000 francs pour l'enfant et 5.000 francs à titre de provision. Une expertise est ordonnée.

Vol. — Molina Joseph, 20 ans, manœuvre à Marseilles-les-Aubiers, 3 mois de prison.

Infraction à la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre. — Maittever Jean, 20 ans, manœuvre à Druy-Parilly, 4 mois de prison avec sursis.

Vol. — Méline Charles, 22 ans, maçon à Nevers, 8 jours de prison avec sursis.

Infraction aux règlements du travail des étrangers. — Bayet Paul, 54 ans, cultivateur à Livry, et Genty France, 59 ans, exploitant à Nevers, 16 fr. d'amende avec sursis.

Infraction à la réglementation de la circulation des nomades. — Alphonse Arthur, 45 ans, nommé à St-Eloi, Pilgrueux François, 29 ans, Fourmaind Angélique et Fourmaind Pierre, tous les trois nomades à Nevers, 15 jours de prison.

Propos défaitistes. — Boitelle Dorothée, veuve Dussart, 61 ans, réguée à Bécard, trois mois de prison avec sursis.

Vol. — Mme Petot, née Gauthier Suzanne, 21 ans, ouvrière à Fourchambault, fait opposition au jugement du 21 mai dernier. Le tribunal la condamne à un mois de prison avec sursis.

66. — Feuilleton de LA TRIBUNE du 2 juin 1940

## Les GANGSTERS du MONT-PILAT

Roman par Henri FABIEN

## Le dimanche à Nevers

CINÉMAS

Ginéma « Majestic ». — Le Bonheur, avec Charles Boyer. Matinée et soirée. Ginéma « Regina ». — Trois Artilleurs à l'Opéra. Matinée et soirée.

SERVICE DE GARDE PHARMACEUTIQUE

Le dimanche 2 juin et lundi matin, le service de garde sera assuré par M. Bouvet, rue du 13-de-Mai, et M. Comte, rue de Nièvre.

BUREAU D'HYGIÈNE

Le service des hygiènes en ville sera assuré, aujourd'hui dimanche, par Mme Gruaz, infirmière municipale diplômée, 8, rue des Ferreries.

## Police de la circulation

La Préfecture de la Nièvre nous communique : Un décret du 24 mai 1940 comporte, notamment, les dispositions suivantes :

Article premier. — Toute contravention aux dispositions du décret du 2 août 1938 relatif au règlement sur la circulation des Français et des étrangers en temps de guerre, sera punie d'une amende de 15 francs, sans préjudice, s'il y a lieu, de l'application de toute autre disposition pénale, notamment des dispositions de l'article 83 (al. 4) du code pénal, ou des divers décrets régissant l'entrée, le séjour, l'activité et la surveillance des étrangers en France. En cas de récidive, l'emprisonnement sera, en outre, prononcé pour une durée de cinq jours au plus.

Article 2. — Le contrevenant qui ne pourra justifier d'un titre de guillemet pour la zone où il a été découvert sera, en outre, contraint de quitter sans délai et de gagner, par le plus court chemin, le territoire où il se trouve, laquelle les documents dont il est porteur l'autorisent à se déplacer.

Article 3. — Tout étranger qui contreviendrait aux dispositions du décret du 8 août 1938 précité, ou toute personne qui sera trouvée circulant sur le territoire français sans pouvoir justifier de son identité, sera arrêtée et provisoirement retenue, en attendant les résultats de l'enquête à laquelle elle sera soumise.

Article 4. — Lorsque le titulaire d'un permis de conduire a fait l'objet d'un procès-verbal constatant qu'il a commis, alors qu'il conduisait un véhicule automobile, une contravention réprimée par l'article premier, le préfet du département où a été dressé le procès-verbal peut prononcer la suspension du permis jusqu'à la décision judiciaire à intervenir.

Si ledit conducteur est condamné à la suite de cette contravention, le préfet peut prononcer la suspension pour un délai maximum de deux ans.

## L'AUBERGE de la PORTE DU CROUX

« Au Bout du Monde » SON SERVICE A LA CARTE ET SON PLAT DU JOUR

## L'activité de la police

Une rafle importante a été faite dans la nuit de vendredi à samedi dernier, à Nevers, par la police municipale, avec laquelle collaborent tout un personnel du commissariat spécial, des gendarmes et des gardes mobiles.

De nombreux hôtels et garnis, des maisons de tolérances ont été visités. Plus d'un millier de personnes ont été interpellées et contrôlées, 72 ont été conduites au poste pour vérification d'identité. Dix ont été arrêtées et présentées au Parquet pour infraction au décret réglementant le séjour des étrangers en France.

Une gerante d'hôtel s'est vue gratifiée de quatre procès-verbaux pour non-inscription au registre d'hôtel de quatre personnes.

Quinze procès-verbaux ont été dressés à des Français circulant sans carte d'identité.

On les interroge séparément et leurs déclarations sont contradictoires. La bache, disent-ils, a été dérobée dans un accouchage, mais ils diffèrent quant au lieu et à l'heure. Néanmoins, ils s'accordent à dire, et vous comprenez pourquoi, que cette bache a été dérobée entre Grenoble et Marseille. Or, on apprendra qu'elle était déjà déchirée lorsque la voiture a été repeinte à Grenoble, presque un lendemain de l'attentat de Feurs.

Pourquoi ces contradictions et ces mensonges ? Mais voici qui est plus suggestif encore : ils nient l'existence même de la bache dans leur voiture. Ce sont les policiers, selon eux, qui ont placé la bache en leur absence pour l'y découvrir et les arrêter. Argument ridicule, défense enfantine ! Ils reconnaissent que les policiers n'avaient aucune raison de leur nuire et qu'ils ne les connaissaient même pas. Alors, que veut leur affirmation ? Ils vont vous le dire, Messieurs, elle vaudrait tout simplement une condamnation en correctionnelle pour outrage à des magistrats dont la haute conscience est bien au-dessus des misérables accusations qu'on a osé porter contre eux et dont vous ferez justice.

## NEVERS

Cartes d'identité de marchands de bestiaux. — Les cartes d'identité de marchands de bestiaux, instituées par le décret du 30 septembre 1938, doivent, sous peine de contravention, être renouvelées chaque année, ou leurs titulaires doivent, y apposer chaque année le timbre fiscal et faire viser ce timbre à la date de l'année en cours, soit par la préfecture, soit par la sous-préfecture de l'arrondissement où le maire du domicile de leurs titulaires.

Mariages : Marcel Thomas, 1, rue de Paris ; Bernadette Nicot, 1, rue de Paris. Décès : Joséphine Dondon, 62 ans, s. p., épouse de Victor Joly, 1, rue de Paris ; Alfred Berry, 83 ans, ouvrier aux forges de la Chaussade, époux de Germaine Debruy, 1, rue de Paris ; Marie Laboureur, 83 ans, s. p., veuve de François Cornu, 1, rue de Paris ; Marie Manpin, 91 ans, s. p., 9 bis, rue de l'Arrière.

Auxiliaires féminins des formations militaires. — La Préfecture nous communique : Une instruction ministérielle en date du 21 courant, suivie de règlements particuliers à l'usage des formations auxiliaires féminins des formations militaires. Une instruction ministérielle en date du 21 courant, suivie de règlements particuliers à l'usage des formations auxiliaires féminins des formations militaires. Une instruction ministérielle en date du 21 courant, suivie de règlements particuliers à l'usage des formations auxiliaires féminins des formations militaires.

Affectés spéciaux. — Les affectés spéciaux exerçant une profession commerciale ou industrielle, sont invités à se faire connaître, sans délai, à l'Intendance militaire de la Nièvre, 40, rue Sainte-Vierge.

Inspection primaire de Nevers. — Modification à trois dates de certificat d'études primaires : Nevers : garçons, 2 centre, ne composera pas le 14 juin, mais le 21 juin (à l'école de la Rotonde). Nevers : filles, 2 centre, ne composera pas le 28 juin, mais le 24 juin (à l'école de Loire).

Sociétés de secours mutuels. — Un certain nombre de sociétés de secours mutuels ont, en raison des circonstances, transféré momentanément leur siège social. Les intéressés sont invités à notifier l'adresse de leur siège actuel, à M. le directeur du Travail d'Hygiène, générale des Assurances sociales et de la Mutualité, 10<sup>e</sup> bureau, 40, rue Sainte-Vierge, Nevers.

Ces indications permettront, notamment, de réduire, dans toute la mesure du possible, le nombre d'exécution des opérations financières concernant les sociétés dont il s'agit. X

## POMES FUNÈRES GÉNÉRALES

6, Avenue de la Gare. Tél. 0-10

Règlements de convoi et transports funéraires, fourgons automobiles, spéciaux, cercueils, tentures, etc. Les prix sont très raisonnables, le plus grand choix, les meilleurs prix.

## CHARBONS

Communiqué de la Préfecture de la Nièvre (Bureau départemental des charbons) : La carte de charbon sera mise en vigueur le jeudi 6 juin, dans les communes assujetties à cette carte.

La valeur de l'ensemble des deux coupons, 1 et 2, correspondant aux mois de mai et juin sera de 100 kilos de charbon de cuisine flambeant (ou houilles) sera uniformément de 50 kilos pour les cartes A, B et C.

## Les Bons Restaurants DE LYON

Fondée en 1838 BRASSERIE GEORGES DEUX ÉTABLISSEMENTS 28, Cours de Verdun 32, rue Thomassin Cent ans de bonne bière et de bonne chère

BRASSERIE GROLÉE 18 et 20, rue Grôlée, LYON Menus à 14 et 17 francs (Vin compris) QUINISE SOIGNÉE

## UN SABOTEUR ARRÊTÉ

Montluçon, 1<sup>er</sup> juin. Le nommé Raphaël Maté, 41 ans, requis collectif à l'usine St-Jacques de nationalité espagnole, résidant à Désertines, a été arrêté pour propos anti-français et sabotage dans le travail.

Le 26 mai, le chef de travail constatait qu'à l'intérieur d'un tube usiné par Maté avait été placé un bolon de 15 centimètres pouvant provoquer la rupture de la base d'alésage et l'initiation du tube. Bien qu'il n'ait fait qu'un seul

LA TRIBUNE UN JOUR du Monde

La lutte contre le doryphore est obligatoire en temps de guerre

Le prix de la trahison

La trahison (appelons les choses par leur nom) de Léopold III a mis notre armée du Nord dans une situation tactique difficile, et pourtant, les hommes adossés à la mer se défendent comme des lions. C'est là qu'on apprécie à sa juste valeur les ressources formidables de la nation française...

Le redressement français

Notre redressement rapide — et qui n'a pas encore donné toute sa mesure — inquiète beaucoup les dirigeants du Reich, lesquels comptent, pour vaincre, d'abord sur la trahison de certains, ensuite sur la panique de tous.

Les Etats-Unis s'inquiètent

Chaque jour, un fait nouveau vient appuyer comme par miracle la politique si clairvoyante de Roosevelt : après le bombardement de l'hôpital d'Ostende, on deux cents Américains ont trouvé la mort, voici que les archives secrètes de Fritz Kuhn, führer des nazis de U. S. A., révèlent l'organisation d'attentats sur tous les grands centres industriels ou militaires d'Amérique.

Larmes de sang

Il ne faut pas confondre le peuple belge et son roi. La honte d'un homme maintenant isolé ne doit pas rejallir sur une nation admirable qui méritait beaucoup mieux.

Alertes dans le Centre et le Sud

L'alerte a été donnée, à 12 h. 5. Le signal final a retenti à 14 h. 25. (Havas.)

1<sup>re</sup> alerte, à midi. Elle a pris fin vers 14 h. 20. A plusieurs reprises, des tirs de D. C. A. ont été entendus. (Havas.)

2<sup>e</sup> alerte, à 14 h. 20. (Havas.)

Paris, 1<sup>er</sup> juin. Une seconde alerte a été donnée dans la région stéphanoise, à 14 h. 50. Elle a pris fin à 15 h. 15. Elle a été entendue dans la région lyonnaise à 14 h. 45. Elle a pris fin à 15 h. 45. (Havas.)

Paris, 1<sup>er</sup> juin. Une troisième alerte a été donnée sur la région de 16 h. 18. Elle a pris fin à 16 h. 55.

Une troisième alerte a été donnée, également, dans la région lyonnaise. Commencée à 15 h. 15, elle a pris fin à 16 h. 55.

Dans la région rouennaise, une alerte a été donnée de 15 h. 15 à 16 heures, sans incident.

Dans la région toulonnaise, une alerte a été également donnée. Elle a duré de 14 h. 30 à 16 heures. (Havas.)

HERNE

JE SUIS GÉNÉRAL. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans douleur, sans souffrance, ni interruption de travail, les hernies volumineuses et les plus rebelles diminue instantanément de volume et disparaissent peu à peu complètement.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. GLASER qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à :

Ambert, 6 juin, hôtel Terminus. — Saint-Bonnet-le-Château 7 juin, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, Arzon, 8 juin, café Beysas, avenue de la Gare. — Lamastre, mardi 11 juin, hôtel de la Gare. — Moulins, 12 juin, hôtel de la Gare. — Nevers, 13 juin, hôtel de la Gare. — Orléans, 14 juin, hôtel de la Gare. — Reims, 15 juin, hôtel de la Gare. — Rouen, 16 juin, hôtel de la Gare. — Toulon, 17 juin, hôtel de la Gare. — Valenciennes, 18 juin, hôtel de la Gare. — Lille, 19 juin, hôtel de la Gare. — Metz, 20 juin, hôtel de la Gare. — Nancy, 21 juin, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 22 juin, hôtel de la Gare. — Lyon, 23 juin, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 24 juin, hôtel de la Gare. — Marseille, 25 juin, hôtel de la Gare. — Nantes, 26 juin, hôtel de la Gare. — Rennes, 27 juin, hôtel de la Gare. — Caen, 28 juin, hôtel de la Gare. — Orléans, 29 juin, hôtel de la Gare. — Tours, 30 juin, hôtel de la Gare. — Angers, 1<sup>er</sup> juillet, hôtel de la Gare. — Poitiers, 2 juillet, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 3 juillet, hôtel de la Gare. — Dijon, 4 juillet, hôtel de la Gare. — Besançon, 5 juillet, hôtel de la Gare. — Nancy, 6 juillet, hôtel de la Gare. — Metz, 7 juillet, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 8 juillet, hôtel de la Gare. — Lyon, 9 juillet, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 10 juillet, hôtel de la Gare. — Marseille, 11 juillet, hôtel de la Gare. — Nantes, 12 juillet, hôtel de la Gare. — Rennes, 13 juillet, hôtel de la Gare. — Caen, 14 juillet, hôtel de la Gare. — Orléans, 15 juillet, hôtel de la Gare. — Tours, 16 juillet, hôtel de la Gare. — Angers, 17 juillet, hôtel de la Gare. — Poitiers, 18 juillet, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 19 juillet, hôtel de la Gare. — Dijon, 20 juillet, hôtel de la Gare. — Besançon, 21 juillet, hôtel de la Gare. — Nancy, 22 juillet, hôtel de la Gare. — Metz, 23 juillet, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 24 juillet, hôtel de la Gare. — Lyon, 25 juillet, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 26 juillet, hôtel de la Gare. — Marseille, 27 juillet, hôtel de la Gare. — Nantes, 28 juillet, hôtel de la Gare. — Rennes, 29 juillet, hôtel de la Gare. — Caen, 30 juillet, hôtel de la Gare. — Orléans, 31 juillet, hôtel de la Gare. — Tours, 1<sup>er</sup> août, hôtel de la Gare. — Angers, 2 août, hôtel de la Gare. — Poitiers, 3 août, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 4 août, hôtel de la Gare. — Dijon, 5 août, hôtel de la Gare. — Besançon, 6 août, hôtel de la Gare. — Nancy, 7 août, hôtel de la Gare. — Metz, 8 août, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 9 août, hôtel de la Gare. — Lyon, 10 août, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 11 août, hôtel de la Gare. — Marseille, 12 août, hôtel de la Gare. — Nantes, 13 août, hôtel de la Gare. — Rennes, 14 août, hôtel de la Gare. — Caen, 15 août, hôtel de la Gare. — Orléans, 16 août, hôtel de la Gare. — Tours, 17 août, hôtel de la Gare. — Angers, 18 août, hôtel de la Gare. — Poitiers, 19 août, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 20 août, hôtel de la Gare. — Dijon, 21 août, hôtel de la Gare. — Besançon, 22 août, hôtel de la Gare. — Nancy, 23 août, hôtel de la Gare. — Metz, 24 août, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 25 août, hôtel de la Gare. — Lyon, 26 août, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 27 août, hôtel de la Gare. — Marseille, 28 août, hôtel de la Gare. — Nantes, 29 août, hôtel de la Gare. — Rennes, 30 août, hôtel de la Gare. — Caen, 31 août, hôtel de la Gare. — Orléans, 1<sup>er</sup> septembre, hôtel de la Gare. — Tours, 2 septembre, hôtel de la Gare. — Angers, 3 septembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 4 septembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 5 septembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 6 septembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 7 septembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 8 septembre, hôtel de la Gare. — Metz, 9 septembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 10 septembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 11 septembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 12 septembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 13 septembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 14 septembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 15 septembre, hôtel de la Gare. — Caen, 16 septembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 17 septembre, hôtel de la Gare. — Tours, 18 septembre, hôtel de la Gare. — Angers, 19 septembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 20 septembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 21 septembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 22 septembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 23 septembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 24 septembre, hôtel de la Gare. — Metz, 25 septembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 26 septembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 27 septembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 28 septembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 29 septembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 30 septembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 1<sup>er</sup> octobre, hôtel de la Gare. — Caen, 2 octobre, hôtel de la Gare. — Orléans, 3 octobre, hôtel de la Gare. — Tours, 4 octobre, hôtel de la Gare. — Angers, 5 octobre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 6 octobre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 7 octobre, hôtel de la Gare. — Dijon, 8 octobre, hôtel de la Gare. — Besançon, 9 octobre, hôtel de la Gare. — Nancy, 10 octobre, hôtel de la Gare. — Metz, 11 octobre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 12 octobre, hôtel de la Gare. — Lyon, 13 octobre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 14 octobre, hôtel de la Gare. — Marseille, 15 octobre, hôtel de la Gare. — Nantes, 16 octobre, hôtel de la Gare. — Rennes, 17 octobre, hôtel de la Gare. — Caen, 18 octobre, hôtel de la Gare. — Orléans, 19 octobre, hôtel de la Gare. — Tours, 20 octobre, hôtel de la Gare. — Angers, 21 octobre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 22 octobre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 23 octobre, hôtel de la Gare. — Dijon, 24 octobre, hôtel de la Gare. — Besançon, 25 octobre, hôtel de la Gare. — Nancy, 26 octobre, hôtel de la Gare. — Metz, 27 octobre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 28 octobre, hôtel de la Gare. — Lyon, 29 octobre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 30 octobre, hôtel de la Gare. — Marseille, 31 octobre, hôtel de la Gare. — Nantes, 1<sup>er</sup> novembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 2 novembre, hôtel de la Gare. — Caen, 3 novembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 4 novembre, hôtel de la Gare. — Tours, 5 novembre, hôtel de la Gare. — Angers, 6 novembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 7 novembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 8 novembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 9 novembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 10 novembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 11 novembre, hôtel de la Gare. — Metz, 12 novembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 13 novembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 14 novembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 15 novembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 16 novembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 17 novembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 18 novembre, hôtel de la Gare. — Caen, 19 novembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 20 novembre, hôtel de la Gare. — Tours, 21 novembre, hôtel de la Gare. — Angers, 22 novembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 23 novembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 24 novembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 25 novembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 26 novembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 27 novembre, hôtel de la Gare. — Metz, 28 novembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 29 novembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 30 novembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 1<sup>er</sup> décembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 2 décembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 3 décembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 4 décembre, hôtel de la Gare. — Caen, 5 décembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 6 décembre, hôtel de la Gare. — Tours, 7 décembre, hôtel de la Gare. — Angers, 8 décembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 9 décembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 10 décembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 11 décembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 12 décembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 13 décembre, hôtel de la Gare. — Metz, 14 décembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 15 décembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 16 décembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 17 décembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 18 décembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 19 décembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 20 décembre, hôtel de la Gare. — Caen, 21 décembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 22 décembre, hôtel de la Gare. — Tours, 23 décembre, hôtel de la Gare. — Angers, 24 décembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 25 décembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 26 décembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 27 décembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 28 décembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 29 décembre, hôtel de la Gare. — Metz, 30 décembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 31 décembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 1<sup>er</sup> janvier, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 2 janvier, hôtel de la Gare. — Marseille, 3 janvier, hôtel de la Gare. — Nantes, 4 janvier, hôtel de la Gare. — Rennes, 5 janvier, hôtel de la Gare. — Caen, 6 janvier, hôtel de la Gare. — Orléans, 7 janvier, hôtel de la Gare. — Tours, 8 janvier, hôtel de la Gare. — Angers, 9 janvier, hôtel de la Gare. — Poitiers, 10 janvier, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 11 janvier, hôtel de la Gare. — Dijon, 12 janvier, hôtel de la Gare. — Besançon, 13 janvier, hôtel de la Gare. — Nancy, 14 janvier, hôtel de la Gare. — Metz, 15 janvier, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 16 janvier, hôtel de la Gare. — Lyon, 17 janvier, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 18 janvier, hôtel de la Gare. — Marseille, 19 janvier, hôtel de la Gare. — Nantes, 20 janvier, hôtel de la Gare. — Rennes, 21 janvier, hôtel de la Gare. — Caen, 22 janvier, hôtel de la Gare. — Orléans, 23 janvier, hôtel de la Gare. — Tours, 24 janvier, hôtel de la Gare. — Angers, 25 janvier, hôtel de la Gare. — Poitiers, 26 janvier, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 27 janvier, hôtel de la Gare. — Dijon, 28 janvier, hôtel de la Gare. — Besançon, 29 janvier, hôtel de la Gare. — Nancy, 30 janvier, hôtel de la Gare. — Metz, 31 janvier, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 1<sup>er</sup> février, hôtel de la Gare. — Lyon, 2 février, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 3 février, hôtel de la Gare. — Marseille, 4 février, hôtel de la Gare. — Nantes, 5 février, hôtel de la Gare. — Rennes, 6 février, hôtel de la Gare. — Caen, 7 février, hôtel de la Gare. — Orléans, 8 février, hôtel de la Gare. — Tours, 9 février, hôtel de la Gare. — Angers, 10 février, hôtel de la Gare. — Poitiers, 11 février, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 12 février, hôtel de la Gare. — Dijon, 13 février, hôtel de la Gare. — Besançon, 14 février, hôtel de la Gare. — Nancy, 15 février, hôtel de la Gare. — Metz, 16 février, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 17 février, hôtel de la Gare. — Lyon, 18 février, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 19 février, hôtel de la Gare. — Marseille, 20 février, hôtel de la Gare. — Nantes, 21 février, hôtel de la Gare. — Rennes, 22 février, hôtel de la Gare. — Caen, 23 février, hôtel de la Gare. — Orléans, 24 février, hôtel de la Gare. — Tours, 25 février, hôtel de la Gare. — Angers, 26 février, hôtel de la Gare. — Poitiers, 27 février, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 28 février, hôtel de la Gare. — Dijon, 29 février, hôtel de la Gare. — Besançon, 1<sup>er</sup> mars, hôtel de la Gare. — Nancy, 2 mars, hôtel de la Gare. — Metz, 3 mars, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 4 mars, hôtel de la Gare. — Lyon, 5 mars, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 6 mars, hôtel de la Gare. — Marseille, 7 mars, hôtel de la Gare. — Nantes, 8 mars, hôtel de la Gare. — Rennes, 9 mars, hôtel de la Gare. — Caen, 10 mars, hôtel de la Gare. — Orléans, 11 mars, hôtel de la Gare. — Tours, 12 mars, hôtel de la Gare. — Angers, 13 mars, hôtel de la Gare. — Poitiers, 14 mars, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 15 mars, hôtel de la Gare. — Dijon, 16 mars, hôtel de la Gare. — Besançon, 17 mars, hôtel de la Gare. — Nancy, 18 mars, hôtel de la Gare. — Metz, 19 mars, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 20 mars, hôtel de la Gare. — Lyon, 21 mars, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 22 mars, hôtel de la Gare. — Marseille, 23 mars, hôtel de la Gare. — Nantes, 24 mars, hôtel de la Gare. — Rennes, 25 mars, hôtel de la Gare. — Caen, 26 mars, hôtel de la Gare. — Orléans, 27 mars, hôtel de la Gare. — Tours, 28 mars, hôtel de la Gare. — Angers, 29 mars, hôtel de la Gare. — Poitiers, 30 mars, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 31 mars, hôtel de la Gare. — Dijon, 1<sup>er</sup> avril, hôtel de la Gare. — Besançon, 2 avril, hôtel de la Gare. — Nancy, 3 avril, hôtel de la Gare. — Metz, 4 avril, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 5 avril, hôtel de la Gare. — Lyon, 6 avril, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 7 avril, hôtel de la Gare. — Marseille, 8 avril, hôtel de la Gare. — Nantes, 9 avril, hôtel de la Gare. — Rennes, 10 avril, hôtel de la Gare. — Caen, 11 avril, hôtel de la Gare. — Orléans, 12 avril, hôtel de la Gare. — Tours, 13 avril, hôtel de la Gare. — Angers, 14 avril, hôtel de la Gare. — Poitiers, 15 avril, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 16 avril, hôtel de la Gare. — Dijon, 17 avril, hôtel de la Gare. — Besançon, 18 avril, hôtel de la Gare. — Nancy, 19 avril, hôtel de la Gare. — Metz, 20 avril, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 21 avril, hôtel de la Gare. — Lyon, 22 avril, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 23 avril, hôtel de la Gare. — Marseille, 24 avril, hôtel de la Gare. — Nantes, 25 avril, hôtel de la Gare. — Rennes, 26 avril, hôtel de la Gare. — Caen, 27 avril, hôtel de la Gare. — Orléans, 28 avril, hôtel de la Gare. — Tours, 29 avril, hôtel de la Gare. — Angers, 30 avril, hôtel de la Gare. — Poitiers, 1<sup>er</sup> mai, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 2 mai, hôtel de la Gare. — Dijon, 3 mai, hôtel de la Gare. — Besançon, 4 mai, hôtel de la Gare. — Nancy, 5 mai, hôtel de la Gare. — Metz, 6 mai, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 7 mai, hôtel de la Gare. — Lyon, 8 mai, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 9 mai, hôtel de la Gare. — Marseille, 10 mai, hôtel de la Gare. — Nantes, 11 mai, hôtel de la Gare. — Rennes, 12 mai, hôtel de la Gare. — Caen, 13 mai, hôtel de la Gare. — Orléans, 14 mai, hôtel de la Gare. — Tours, 15 mai, hôtel de la Gare. — Angers, 16 mai, hôtel de la Gare. — Poitiers, 17 mai, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 18 mai, hôtel de la Gare. — Dijon, 19 mai, hôtel de la Gare. — Besançon, 20 mai, hôtel de la Gare. — Nancy, 21 mai, hôtel de la Gare. — Metz, 22 mai, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 23 mai, hôtel de la Gare. — Lyon, 24 mai, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 25 mai, hôtel de la Gare. — Marseille, 26 mai, hôtel de la Gare. — Nantes, 27 mai, hôtel de la Gare. — Rennes, 28 mai, hôtel de la Gare. — Caen, 29 mai, hôtel de la Gare. — Orléans, 30 mai, hôtel de la Gare. — Tours, 31 mai, hôtel de la Gare. — Angers, 1<sup>er</sup> juin, hôtel de la Gare. — Poitiers, 2 juin, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 3 juin, hôtel de la Gare. — Dijon, 4 juin, hôtel de la Gare. — Besançon, 5 juin, hôtel de la Gare. — Nancy, 6 juin, hôtel de la Gare. — Metz, 7 juin, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 8 juin, hôtel de la Gare. — Lyon, 9 juin, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 10 juin, hôtel de la Gare. — Marseille, 11 juin, hôtel de la Gare. — Nantes, 12 juin, hôtel de la Gare. — Rennes, 13 juin, hôtel de la Gare. — Caen, 14 juin, hôtel de la Gare. — Orléans, 15 juin, hôtel de la Gare. — Tours, 16 juin, hôtel de la Gare. — Angers, 17 juin, hôtel de la Gare. — Poitiers, 18 juin, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 19 juin, hôtel de la Gare. — Dijon, 20 juin, hôtel de la Gare. — Besançon, 21 juin, hôtel de la Gare. — Nancy, 22 juin, hôtel de la Gare. — Metz, 23 juin, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 24 juin, hôtel de la Gare. — Lyon, 25 juin, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 26 juin, hôtel de la Gare. — Marseille, 27 juin, hôtel de la Gare. — Nantes, 28 juin, hôtel de la Gare. — Rennes, 29 juin, hôtel de la Gare. — Caen, 30 juin, hôtel de la Gare. — Orléans, 1<sup>er</sup> juillet, hôtel de la Gare. — Tours, 2 juillet, hôtel de la Gare. — Angers, 3 juillet, hôtel de la Gare. — Poitiers, 4 juillet, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 5 juillet, hôtel de la Gare. — Dijon, 6 juillet, hôtel de la Gare. — Besançon, 7 juillet, hôtel de la Gare. — Nancy, 8 juillet, hôtel de la Gare. — Metz, 9 juillet, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 10 juillet, hôtel de la Gare. — Lyon, 11 juillet, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 12 juillet, hôtel de la Gare. — Marseille, 13 juillet, hôtel de la Gare. — Nantes, 14 juillet, hôtel de la Gare. — Rennes, 15 juillet, hôtel de la Gare. — Caen, 16 juillet, hôtel de la Gare. — Orléans, 17 juillet, hôtel de la Gare. — Tours, 18 juillet, hôtel de la Gare. — Angers, 19 juillet, hôtel de la Gare. — Poitiers, 20 juillet, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 21 juillet, hôtel de la Gare. — Dijon, 22 juillet, hôtel de la Gare. — Besançon, 23 juillet, hôtel de la Gare. — Nancy, 24 juillet, hôtel de la Gare. — Metz, 25 juillet, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 26 juillet, hôtel de la Gare. — Lyon, 27 juillet, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 28 juillet, hôtel de la Gare. — Marseille, 29 juillet, hôtel de la Gare. — Nantes, 30 juillet, hôtel de la Gare. — Rennes, 31 juillet, hôtel de la Gare. — Caen, 1<sup>er</sup> août, hôtel de la Gare. — Orléans, 2 août, hôtel de la Gare. — Tours, 3 août, hôtel de la Gare. — Angers, 4 août, hôtel de la Gare. — Poitiers, 5 août, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 6 août, hôtel de la Gare. — Dijon, 7 août, hôtel de la Gare. — Besançon, 8 août, hôtel de la Gare. — Nancy, 9 août, hôtel de la Gare. — Metz, 10 août, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 11 août, hôtel de la Gare. — Lyon, 12 août, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 13 août, hôtel de la Gare. — Marseille, 14 août, hôtel de la Gare. — Nantes, 15 août, hôtel de la Gare. — Rennes, 16 août, hôtel de la Gare. — Caen, 17 août, hôtel de la Gare. — Orléans, 18 août, hôtel de la Gare. — Tours, 19 août, hôtel de la Gare. — Angers, 20 août, hôtel de la Gare. — Poitiers, 21 août, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 22 août, hôtel de la Gare. — Dijon, 23 août, hôtel de la Gare. — Besançon, 24 août, hôtel de la Gare. — Nancy, 25 août, hôtel de la Gare. — Metz, 26 août, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 27 août, hôtel de la Gare. — Lyon, 28 août, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 29 août, hôtel de la Gare. — Marseille, 30 août, hôtel de la Gare. — Nantes, 31 août, hôtel de la Gare. — Rennes, 1<sup>er</sup> septembre, hôtel de la Gare. — Caen, 2 septembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 3 septembre, hôtel de la Gare. — Tours, 4 septembre, hôtel de la Gare. — Angers, 5 septembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 6 septembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 7 septembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 8 septembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 9 septembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 10 septembre, hôtel de la Gare. — Metz, 11 septembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 12 septembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 13 septembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 14 septembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 15 septembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 16 septembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 17 septembre, hôtel de la Gare. — Caen, 18 septembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 19 septembre, hôtel de la Gare. — Tours, 20 septembre, hôtel de la Gare. — Angers, 21 septembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 22 septembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 23 septembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 24 septembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 25 septembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 26 septembre, hôtel de la Gare. — Metz, 27 septembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 28 septembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 29 septembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 30 septembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 1<sup>er</sup> octobre, hôtel de la Gare. — Nantes, 2 octobre, hôtel de la Gare. — Rennes, 3 octobre, hôtel de la Gare. — Caen, 4 octobre, hôtel de la Gare. — Orléans, 5 octobre, hôtel de la Gare. — Tours, 6 octobre, hôtel de la Gare. — Angers, 7 octobre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 8 octobre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 9 octobre, hôtel de la Gare. — Dijon, 10 octobre, hôtel de la Gare. — Besançon, 11 octobre, hôtel de la Gare. — Nancy, 12 octobre, hôtel de la Gare. — Metz, 13 octobre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 14 octobre, hôtel de la Gare. — Lyon, 15 octobre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 16 octobre, hôtel de la Gare. — Marseille, 17 octobre, hôtel de la Gare. — Nantes, 18 octobre, hôtel de la Gare. — Rennes, 19 octobre, hôtel de la Gare. — Caen, 20 octobre, hôtel de la Gare. — Orléans, 21 octobre, hôtel de la Gare. — Tours, 22 octobre, hôtel de la Gare. — Angers, 23 octobre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 24 octobre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 25 octobre, hôtel de la Gare. — Dijon, 26 octobre, hôtel de la Gare. — Besançon, 27 octobre, hôtel de la Gare. — Nancy, 28 octobre, hôtel de la Gare. — Metz, 29 octobre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 30 octobre, hôtel de la Gare. — Lyon, 31 octobre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 1<sup>er</sup> novembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 2 novembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 3 novembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 4 novembre, hôtel de la Gare. — Caen, 5 novembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 6 novembre, hôtel de la Gare. — Tours, 7 novembre, hôtel de la Gare. — Angers, 8 novembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 9 novembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 10 novembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 11 novembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 12 novembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 13 novembre, hôtel de la Gare. — Metz, 14 novembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 15 novembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 16 novembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 17 novembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 18 novembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 19 novembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 20 novembre, hôtel de la Gare. — Caen, 21 novembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 22 novembre, hôtel de la Gare. — Tours, 23 novembre, hôtel de la Gare. — Angers, 24 novembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 25 novembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 26 novembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 27 novembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 28 novembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 29 novembre, hôtel de la Gare. — Metz, 30 novembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 1<sup>er</sup> décembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 2 décembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 3 décembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 4 décembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 5 décembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 6 décembre, hôtel de la Gare. — Caen, 7 décembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 8 décembre, hôtel de la Gare. — Tours, 9 décembre, hôtel de la Gare. — Angers, 10 décembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 11 décembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 12 décembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 13 décembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 14 décembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 15 décembre, hôtel de la Gare. — Metz, 16 décembre, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 17 décembre, hôtel de la Gare. — Lyon, 18 décembre, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 19 décembre, hôtel de la Gare. — Marseille, 20 décembre, hôtel de la Gare. — Nantes, 21 décembre, hôtel de la Gare. — Rennes, 22 décembre, hôtel de la Gare. — Caen, 23 décembre, hôtel de la Gare. — Orléans, 24 décembre, hôtel de la Gare. — Tours, 25 décembre, hôtel de la Gare. — Angers, 26 décembre, hôtel de la Gare. — Poitiers, 27 décembre, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 28 décembre, hôtel de la Gare. — Dijon, 29 décembre, hôtel de la Gare. — Besançon, 30 décembre, hôtel de la Gare. — Nancy, 31 décembre, hôtel de la Gare. — Metz, 1<sup>er</sup> janvier, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 2 janvier, hôtel de la Gare. — Lyon, 3 janvier, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 4 janvier, hôtel de la Gare. — Marseille, 5 janvier, hôtel de la Gare. — Nantes, 6 janvier, hôtel de la Gare. — Rennes, 7 janvier, hôtel de la Gare. — Caen, 8 janvier, hôtel de la Gare. — Orléans, 9 janvier, hôtel de la Gare. — Tours, 10 janvier, hôtel de la Gare. — Angers, 11 janvier, hôtel de la Gare. — Poitiers, 12 janvier, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 13 janvier, hôtel de la Gare. — Dijon, 14 janvier, hôtel de la Gare. — Besançon, 15 janvier, hôtel de la Gare. — Nancy, 16 janvier, hôtel de la Gare. — Metz, 17 janvier, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 18 janvier, hôtel de la Gare. — Lyon, 19 janvier, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 20 janvier, hôtel de la Gare. — Marseille, 21 janvier, hôtel de la Gare. — Nantes, 22 janvier, hôtel de la Gare. — Rennes, 23 janvier, hôtel de la Gare. — Caen, 24 janvier, hôtel de la Gare. — Orléans, 25 janvier, hôtel de la Gare. — Tours, 26 janvier, hôtel de la Gare. — Angers, 27 janvier, hôtel de la Gare. — Poitiers, 28 janvier, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 29 janvier, hôtel de la Gare. — Dijon, 30 janvier, hôtel de la Gare. — Besançon, 31 janvier, hôtel de la Gare. — Nancy, 1<sup>er</sup> février, hôtel de la Gare. — Metz, 2 février, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 3 février, hôtel de la Gare. — Lyon, 4 février, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 5 février, hôtel de la Gare. — Marseille, 6 février, hôtel de la Gare. — Nantes, 7 février, hôtel de la Gare. — Rennes, 8 février, hôtel de la Gare. — Caen, 9 février, hôtel de la Gare. — Orléans, 10 février, hôtel de la Gare. — Tours, 11 février, hôtel de la Gare. — Angers, 12 février, hôtel de la Gare. — Poitiers, 13 février, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 14 février, hôtel de la Gare. — Dijon, 15 février, hôtel de la Gare. — Besançon, 16 février, hôtel de la Gare. — Nancy, 17 février, hôtel de la Gare. — Metz, 18 février, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 19 février, hôtel de la Gare. — Lyon, 20 février, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 21 février, hôtel de la Gare. — Marseille, 22 février, hôtel de la Gare. — Nantes, 23 février, hôtel de la Gare. — Rennes, 24 février, hôtel de la Gare. — Caen, 25 février, hôtel de la Gare. — Orléans, 26 février, hôtel de la Gare. — Tours, 27 février, hôtel de la Gare. — Angers, 28 février, hôtel de la Gare. — Poitiers, 29 février, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 1<sup>er</sup> mars, hôtel de la Gare. — Dijon, 2 mars, hôtel de la Gare. — Besançon, 3 mars, hôtel de la Gare. — Nancy, 4 mars, hôtel de la Gare. — Metz, 5 mars, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 6 mars, hôtel de la Gare. — Lyon, 7 mars, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 8 mars, hôtel de la Gare. — Marseille, 9 mars, hôtel de la Gare. — Nantes, 10 mars, hôtel de la Gare. — Rennes, 11 mars, hôtel de la Gare. — Caen, 12 mars, hôtel de la Gare. — Orléans, 13 mars, hôtel de la Gare. — Tours, 14 mars, hôtel de la Gare. — Angers, 15 mars, hôtel de la Gare. — Poitiers, 16 mars, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 17 mars, hôtel de la Gare. — Dijon, 18 mars, hôtel de la Gare. — Besançon, 19 mars, hôtel de la Gare. — Nancy, 20 mars, hôtel de la Gare. — Metz, 21 mars, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 22 mars, hôtel de la Gare. — Lyon, 23 mars, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 24 mars, hôtel de la Gare. — Marseille, 25 mars, hôtel de la Gare. — Nantes, 26 mars, hôtel de la Gare. — Rennes, 27 mars, hôtel de la Gare. — Caen, 28 mars, hôtel de la Gare. — Orléans, 29 mars, hôtel de la Gare. — Tours, 30 mars, hôtel de la Gare. — Angers, 31 mars, hôtel de la Gare. — Poitiers, 1<sup>er</sup> avril, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 2 avril, hôtel de la Gare. — Dijon, 3 avril, hôtel de la Gare. — Besançon, 4 avril, hôtel de la Gare. — Nancy, 5 avril, hôtel de la Gare. — Metz, 6 avril, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 7 avril, hôtel de la Gare. — Lyon, 8 avril, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 9 avril, hôtel de la Gare. — Marseille, 10 avril, hôtel de la Gare. — Nantes, 11 avril, hôtel de la Gare. — Rennes, 12 avril, hôtel de la Gare. — Caen, 13 avril, hôtel de la Gare. — Orléans, 14 avril, hôtel de la Gare. — Tours, 15 avril, hôtel de la Gare. — Angers, 16 avril, hôtel de la Gare. — Poitiers, 17 avril, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 18 avril, hôtel de la Gare. — Dijon, 19 avril, hôtel de la Gare. — Besançon, 20 avril, hôtel de la Gare. — Nancy, 21 avril, hôtel de la Gare. — Metz, 22 avril, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 23 avril, hôtel de la Gare. — Lyon, 24 avril, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 25 avril, hôtel de la Gare. — Marseille, 26 avril, hôtel de la Gare. — Nantes, 27 avril, hôtel de la Gare. — Rennes, 28 avril, hôtel de la Gare. — Caen, 29 avril, hôtel de la Gare. — Orléans, 30 avril, hôtel de la Gare. — Tours, 1<sup>er</sup> mai, hôtel de la Gare. — Angers, 2 mai, hôtel de la Gare. — Poitiers, 3 mai, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 4 mai, hôtel de la Gare. — Dijon, 5 mai, hôtel de la Gare. — Besançon, 6 mai, hôtel de la Gare. — Nancy, 7 mai, hôtel de la Gare. — Metz, 8 mai, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 9 mai, hôtel de la Gare. — Lyon, 10 mai, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 11 mai, hôtel de la Gare. — Marseille, 12 mai, hôtel de la Gare. — Nantes, 13 mai, hôtel de la Gare. — Rennes, 14 mai, hôtel de la Gare. — Caen, 15 mai, hôtel de la Gare. — Orléans, 16 mai, hôtel de la Gare. — Tours, 17 mai, hôtel de la Gare. — Angers, 18 mai, hôtel de la Gare. — Poitiers, 19 mai, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 20 mai, hôtel de la Gare. — Dijon, 21 mai, hôtel de la Gare. — Besançon, 22 mai, hôtel de la Gare. — Nancy, 23 mai, hôtel de la Gare. — Metz, 24 mai, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 25 mai, hôtel de la Gare. — Lyon, 26 mai, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 27 mai, hôtel de la Gare. — Marseille, 28 mai, hôtel de la Gare. — Nantes, 29 mai, hôtel de la Gare. — Rennes, 30 mai, hôtel de la Gare. — Caen, 31 mai, hôtel de la Gare. — Orléans, 1<sup>er</sup> juin, hôtel de la Gare. — Tours, 2 juin, hôtel de la Gare. — Angers, 3 juin, hôtel de la Gare. — Poitiers, 4 juin, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 5 juin, hôtel de la Gare. — Dijon, 6 juin, hôtel de la Gare. — Besançon, 7 juin, hôtel de la Gare. — Nancy, 8 juin, hôtel de la Gare. — Metz, 9 juin, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 10 juin, hôtel de la Gare. — Lyon, 11 juin, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 12 juin, hôtel de la Gare. — Marseille, 13 juin, hôtel de la Gare. — Nantes, 14 juin, hôtel de la Gare. — Rennes, 15 juin, hôtel de la Gare. — Caen, 16 juin, hôtel de la Gare. — Orléans, 17 juin, hôtel de la Gare. — Tours, 18 juin, hôtel de la Gare. — Angers, 19 juin, hôtel de la Gare. — Poitiers, 20 juin, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 21 juin, hôtel de la Gare. — Dijon, 22 juin, hôtel de la Gare. — Besançon, 23 juin, hôtel de la Gare. — Nancy, 24 juin, hôtel de la Gare. — Metz, 25 juin, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 26 juin, hôtel de la Gare. — Lyon, 27 juin, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 28 juin, hôtel de la Gare. — Marseille, 29 juin, hôtel de la Gare. — Nantes, 30 juin, hôtel de la Gare. — Rennes, 1<sup>er</sup> juillet, hôtel de la Gare. — Caen, 2 juillet, hôtel de la Gare. — Orléans, 3 juillet, hôtel de la Gare. — Tours, 4 juillet, hôtel de la Gare. — Angers, 5 juillet, hôtel de la Gare. — Poitiers, 6 juillet, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 7 juillet, hôtel de la Gare. — Dijon, 8 juillet, hôtel de la Gare. — Besançon, 9 juillet, hôtel de la Gare. — Nancy, 10 juillet, hôtel de la Gare. — Metz, 11 juillet, hôtel de la Gare. — Strasbourg, 12 juillet, hôtel de la Gare. — Lyon, 13 juillet, hôtel de la Gare. — Bordeaux, 14 juillet, hôtel de la Gare. — Marseille, 15 juillet, hôtel de la Gare. — Nantes, 16 juillet, hôtel de la Gare. — Rennes, 17 juillet, hôtel de la Gare. — Caen, 18 juillet, hôtel de la Gare. — Orléans, 19 juillet, hôtel de la Gare. — Tours, 20 juillet, hôtel de la Gare. — Angers, 21 juillet, hôtel de la Gare. — Poitiers, 22 juillet, hôtel de la Gare. — Clermont-Ferrand, 23 juillet, hôtel de la Gare. — Dijon, 24 juillet, hôtel de la Gare

